

Séance publique du 19 décembre 2005

Délibération n° 2005-3123

commission principale : finances et institutions

objet : **Budget primitif 2006 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 novembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Budget primitif 2006 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

Le projet de budget primitif 2006 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe a été arrêté en équilibre, dépenses et recettes, à la somme de 3 801 600 €.

Ce budget est établi selon la nomenclature M 14, mais séparément du budget principal, pour tenir la comptabilité distincte des opérations d'aménagement réalisées directement par la Communauté urbaine et assujetties à la TVA. Les dépenses ne concernent que les achats ou les travaux d'aménagement. Elles ne correspondent ni à des charges de personnel, ni à des charges financières. Toutes les charges de structure sont portées par le budget principal. Le budget annexe n'est qu'un démembrement du budget principal et l'équilibre s'apprécie globalement.

La réglementation impose une comptabilisation des achats et des travaux, en fonctionnement, puis le transfert des biens équipés en stock, avant de pouvoir être vendus, ce qui crée des recettes de fonctionnement et constitue un déstockage des biens.

En 2006, cinq opérations seront suivies dans ce budget annexe :

- la ZAC du Parc de Gerland à Lyon 7°,
- la ZAC de La Saulaie à Oullins,
- la ZAC du Nouveau Bourg à Saint Romain au Mont d'Or,
- la ZAC de Parilly à Vénissieux,
- la ZAC du Vieux Bourg à Vénissieux.

En mouvements réels, les crédits inscrits en dépenses au budget primitif seront de 1 267 200 € équilibrés par des recettes de cessions de même montant. Les mouvements d'ordre triplent cette somme sans apporter une valeur économique. Le tableau n° 1 ci-dessous donne les indications comptables :

Budget primitif 2006 - budget annexe des opérations d'urbanisme équilibre général (en €) - tableau n° 1

Libellé	BP 2005	BP 2006	Evolution
fonctionnement			
cessions de terrains aménagés	973 000	1 267 200	+ 30,24 %
total des produits réels	973 000	1 267 200	+ 30,24 %
compte de stocks	973 000	1 267 200	+ 30,24 %
total des produits	1 946 000	2 534 400	+ 30,24 %

acquisitions de terrains	137 000	78 200	- 42,92 %
études	63 500	137 500	+ 116,54 %
travaux	772 500	1 051 500	+ 36,12 %
total des charges réelles	973 000	1 267 200	+ 30,24 %
compte de stocks	973 000	1 267 200	+ 30,24 %
total des charges	1 946 000	2 534 400	+ 30,24 %
investissement			
compte de stocks	973 000	1 267 200	+ 30,24 %
total recettes d'investissement	973 000	1 267 200	+ 30,24 %
compte de stocks	973 000	1 267 200	+ 30,24 %
total dépenses d'investissement	973 000	1 267 200	+ 30,24 %
budget total	2 919 000	3 801 600	+ 30,24 %

Ce budget, créé en 1988, a permis la gestion directe de dix opérations. Aujourd'hui, cinq nécessitent une inscription de crédits pour 2006. Aucune participation du budget principal ne sera nécessaire, les recettes au total couvriront l'ensemble des dépenses, même si l'équilibre n'est pas atteint par opération.

Les recettes seront attendues pour des ventes de terrains aménagés dans la ZAC du Nouveau Bourg à Saint Romain au Mont d'Or pour 477 500 €, dans la ZAC de Parilly à Vénissieux pour 500 000 € et dans la ZAC du Parc de Gerland, pour un montant de 289 700 €.

Les dépenses concernent essentiellement la poursuite des travaux d'aménagement de voirie, relatifs au prolongement de la rue Jonas Salk et des transversales reliant l'avenue Tony Garnier, et d'espaces publics, notamment le parc des Berges, qui seront réalisés dans la ZAC du Parc de Gerland à Lyon 7°, pour 200 000 €. Des travaux seront également engagés à Vénissieux dans la ZAC du Vieux Bourg pour la somme de 662 000 €. Il s'agit de l'achèvement des aménagements sur l'îlot B, en accompagnement des programmes de construction et de l'élargissement de la rue Gambetta.

A Saint Romain au Mont d'Or, les travaux concernent la desserte et les espaces publics du secteur à vocation d'accession à la propriété de la ZAC du Nouveau Bourg pour 159 500 €.

La ZAC de la Saulaie à Oullins devrait recevoir des petits aménagements de finition pour 30 000 €.

Des acquisitions foncières seront réalisées pour 78 200 € dans les ZAC de Parilly et du Vieux Bourg à Vénissieux.

Les études de maîtrise d'œuvre concernent les ZAC du Parc de Gerland à Lyon 7° (100 000 €) et du Nouveau Bourg à Saint Romain au Mont d'Or (37 500 €).

Budget primitif 2006 - budget annexe des opérations d'urbanisme - présentation par opérations - tableau n° 2

Opérations	Dépenses 2006	Recettes 2006	charge nette 2006
fonctionnement - mouvements réels			
ZAC du Parc de Gerland à Lyon 7°	300 000	289 700	- 10 300
ZAC de Saint Romain au Mont d'Or	197 000	477 500	+ 280 500

ZAC de Parilly à Vénissieux	77 000	500 000	+ 423 000
ZAC du Vieux Bourg à Vénissieux	663 200	0	- 663 200
ZAC de la Saulaie à Oullins	30 000	0	- 30 000
total des mouvements réels	1 267 200	1 267 200	0

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de budget primitif pour 2006 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 3 801 600 €.

2° - Précise, qu'à l'égard du comptable public, les crédits sont exécutoires pour les montants inscrits par compte à deux chiffres en investissements et en fonctionnement par chapitres globalisés, conformément à l'instruction comptable M 14. Les indications par opération n'ont pas un caractère réglementaire et ne sont pas exécutoires pour le comptable public.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,